

CONTRAT D'APPORT

ENTRE LES SOUSSIGNES

Karim MOUGAMMADOU HOUSSAINE,
né le 18 aout 1980, à Pontoise,
de nationalité française,
demeurant 76 rue de la Martelière 13300 Salon de Provence

Ci-après dénommé « L'Apporteur »
d'une part,

ET

La Société 4K Investissement
Société par actions simplifiée
au capital de 647 984 euros
Siège social : 76 rue de la Martelière 13300 Salon de Provence
982 712 598 RCS Salon de Provence
Ci-après dénommée « La Société bénéficiaire »

d'autre part,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 - APPORT

L'Apporteur, soussigné de première part, apporte à la Société Bénéficiaire, sous les conditions et garanties ci-dessous stipulées, ce qui est accepté par Karim MOUGAMMADOU HOUSSAINE, ès-qualités, les biens ci-après désignés et évalués comme suit :

Description des biens apportés :

- La pleine propriété de 60 actions de la société **Aero Technic Services - ATS**, SAS au capital de 18 500 euros, dont le siège social est situé à Salon de Provence, 120 rue du commandant Sibourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Salon de Provence sous le N° 505 064 253, représentant 6 % du capital et des droits de vote de ladite société.

Cette société a pour objet :

Etude, conception, réalisation, ingénierie, études techniques de tous travaux dans les secteurs de la production industrielle et en particulier les véhicules à moteur

Elle a clôturé son dernier exercice social le 31/12/2023.

Les comptes au 31/12/2022 font apparaître
des produits d'exploitation d'un montant de 3 591 826 euros,
un bénéfice de l'exercice d'un montant de 237 716 euros,
des capitaux propres d'un montant de 1 540 883 euros.

Les droits sociaux apportés ne sont grevés d'aucun gage, nantissement, clause d'inaliénabilité ou autre empêchement quelconque ou restriction au droit de propriété plein et entier. Ils ne font pas l'objet de séquestre ou de saisie.

L'apport des droits sociaux de la société ATS a été approuvé et la société bénéficiaire a été agréée par l'assemblée générale extraordinaire suivant décision du 25 janvier 2024 conformément aux statuts de la société **Aero Technic Services - ATS**.

L'apport des droits sociaux de la société **ATS**, net de tout passif, est fait sous les garanties ordinaires et de droit en la matière.

Evaluation des droits sociaux

Les droits sociaux apportés ont été évalués à :

- 96 000 euros, pour la société ATS

selon les critères et méthodes détaillés à l'annexe 1 du présent contrat.

L'évaluation ci-dessus retenue a été soumise à Frédéric SAOUCI désigné en qualité de Commissaire aux apports.

Un original du rapport de Frédéric SAOUCI, Commissaire aux apports demeurera annexé au présent contrat.

ARTICLE 2 - REMUNERATION DE L'APPORT

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné, évalué à 96 000 euros, il sera attribué à l'Apporteur 96000 actions nouvelles de 1 euros chacune, entièrement libérées de la Société 4K Investissement, émises au pair, à titre d'augmentation de capital.

L'Apporteur aura seul droit aux dividendes attachés aux droits sociaux apportés, dont la distribution est décidée avant la date d'entrée en jouissance, quelle que soit la date de mise en paiement de ces dividendes et l'exercice social auquel ils se rapportent.

Ces dividendes seront acquis à la Société Bénéficiaire si la décision de distribution intervient après la date d'entrée en jouissance, quelle que soit la date de mise en paiement de ces dividendes et l'exercice social auquel ils se rapportent.

ARTICLE 3 - CONDITIONS SUSPENSIVES

L'apport objet du présent contrat ne sera définitif qu'après approbation de l'évaluation de l'apport et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital par l'assemblée générale extraordinaire des associés, qui devra intervenir au plus tard le 15 février 2024.

ARTICLE 4 - REGIME JURIDIQUE ET FISCAL DE L'APPORT

4-1 Régime juridique

L'apport objet du présent contrat constitue un apport pur et simple soumis au régime de droit commun des apports en nature prévu à l'article L 225-147 du Code de commerce.

4-2 Régime fiscal

Fiscalité et déclarations de l'Apporteur

Il est rappelé que l'apport objet du présent contrat bénéficie automatiquement du sursis d'imposition prévu à l'article 150-O B du Code général des Impôts.

ARTICLE 5 - ELECTION DU DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile :

- l'Apporteur : 76 rue de la Martelière 13300 Salon de Provence ;
- la Société Bénéficiaire en son siège social indiqué en tête des présentes.

ARTICLE 6 - AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties soussignées affirment sous les peines édictées par la loi que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur des biens apportés.

ARTICLE 7 - FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes, ainsi que ceux qui en seront la conséquence, sont à la charge de la Société bénéficiaire qui s'oblige à les payer.

Fait en 5 exemplaires.

A Salon de Provence.

Le 15 février 2024.

Karim MOUGAMMADOU HOUSSAINE

SAS 4K Investissement
Représentée par sa Présidente, Kathryn VERDUCI

Commissariat aux apports Et Commissariat aux comptes

Sur la valeur de l'apport des titres de la société

**AERO TECHNIC SERVICES
120 rue du commandant Sibourg
13300 Salon de Provence**

à la société

**4K INVESTISSEMENT
76 Rue de la Martelière
13300 Salon de Provence**

Monsieur l'associé,

En exécution de la mission de Commissaire aux apports que vous m'avez confiée le 26 novembre 2023, j'ai établi le présent rapport sur l'appréciation de la valeur des apports en nature devant être effectuée.

Le détail des apports a été arrêté dans un projet de contrat d'apport qui permettra la création de parts nouvelles de ladite société.

Les mentions, déclarations, origine de propriété et toutes les déclarations requises en la matière, conformément à la loi, sont contenues dans l'acte ci-dessus désigné.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes applicables à cette mission ; cette doctrine requière la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la Société.

1) Exposé de l'opération projetée

Personnes concernées :

Entre les soussignés, d'une part

Monsieur Karim MOUGAMMADOU-HOUSSAINE, né le 18 août 1980, à Pontoise, mariée sous le régime de la séparation de biens avec Kathryn VERDUCI épouse MOUGAMMADOU HOUSSAINE, Née le 01 octobre 1980 à Salon de Provence, de nationalité Française., demeurant 76 rue de la Martelière à Salon de Provence (13), Disposant de la pleine capacité civile, de nationalité française.

Ci-après dénommés « L'Apporteur »,

Et, d'autre part :

La Société 4K, Société par actions simplifiée au capital de 647 984 euros 982 712 598 RCS Salon de Provence dont le siège social est fixé au 76 rue de la Martelière à Salon de Provence (13), représentée par Madame Kathryn VERDUCI, futur gérant et associé unique.

Ci-après dénommée « La Société bénéficiaire »

2) Description des apports

Les biens apportés à la Société Bénéficiaire par **Karim MOUGAMMADOU-HOUSSAINE** sont les suivants :

La pleine propriété de **60 actions** de la société Aero Technic Services - ATS, SAS au capital de 18 500 euros, dont le siège social est situé à Salon de Provence, 120 rue du commandant Sibourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Salon de Provence sous le N° 505 064 253, représentant 6% du capital et des droits de vote de ladite société.

L'activité principale est : Etude, conception, réalisation, ingénierie, études techniques de tous travaux dans les secteurs de la production industrielle et en particulier les véhicules à moteur.

Elle a clôturé son dernier exercice social le 31/12/2022.

3) Valeur de ces apports

Les parts apportées ont été évalué à la somme totale de quatre-vingt-seize mille **(96 000)** euros, selon les critères et méthodes pratiquées et détaillés dans une étude.

Les derniers comptes clos au 31/12/2022 et les situations au 30/06/2023 et 30/09/2023 ont fondé cette valorisation.

4) Rémunération de l'apport

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné évalué à quatre-vingt-seize mille **(96 000)** euros il sera attribué à l'apporteur quatre-vingt-seize mille (96 000) parts d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées de la Société 4K Investissement, émises au pair, à titre d'augmentation de capital.

5) Diligences

Conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie des Commissaires aux comptes relatifs à cette mission, mes travaux ont consisté en :

- Prise de connaissance générale des entités, du contexte juridique et économique de l'opération,
- Entretien avec **Karim MOUGAMMADOU-HOUSSAINE** pour comprendre les pratiques de la profession et la nature des biens apportées,
- Consultation des documents juridiques,
- Contrôle des comptes de la société AERO TECHNIC SERVICES de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Contrôle des comptes de la société AERO TECHNIC SERVICES de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Contrôle des comptes de la société AERO TECHNIC SERVICES de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

- La situation de l'exercice de la société AERO TECHNIC SERVICES au 30 juin 2023,
- Rapport d'évaluation et appréciation des méthodes retenues,
- Contrôle sur la réalité des actifs,
- Procédure analytique sur les informations comptables.

6) Conclusion

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon la doctrine de la Compagnie des Commissaires aux Comptes.

Sur la base de l'évaluation qui précède, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus.

La valeur globale des apports correspond au moins à la valeur au nominal des parts sociales à émettre.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé.

A Salon de Provence, 8 décembre 2023.

Frédéric SAOUCHI

Commissaire aux comptes

Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,

rattaché à la CRCC de Aix-Bastia



Contrat d'apport Karim MOUGAMMADOU HOUSSAINE

ID 557348ae-69d4-4915-a254-f3df9d4b0353
Sending date 2024-02-23 16:05:05 UTC | Expiration date 2024-08-23 21:59:00 UTC

Signed by
Karim Mougammadou Houssaine

✓ Certified by  yousign

 Pacini avocat

Sender



Type

User

ID

b334eb0f-31ef-4939-8dcc-49a2cee4bef5

First name

sebastien

Last name

pacini

Email address

avocat@sebastienpacini.fr

Phone number

+33673934355

Organization

Pacini avocat

IP address

80.13.202.124

 Signer

Signer		Authentication	
First name	Karim	Mode	No authentication requested by the sender
Last name	Mougammadou Houssaine	Signature	Signature context Signed via the link sent to the signer's email address
ID	4460073b-9fa1-41b7-a160-0fddb0042403		
Email address	mougoum@hotmail.fr		
Phone number	+33687210902		
IP address	92.184.100.243	Consent given at	Signature process completed at
		2024-02-25 20:51:31 UTC	2024-02-25 20:51:32 UTC

Document #1

Contrat d'apport.pdf

Contrat d'apport.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Mime type
eb508faf-707c-4fed-8a59-5dcb7e6198f4	cf7944b20fb53d1eec57be98b34af120a7c2d02bc718464da4ea4121b7666288	application/pdf

Signature #1

Signed by Karim Mougammadou Houssaine

Hash (sha256)

241a889a0e0231c3ff9cfcb3dc90fce6254b73466833e9e7c4957353f6a5a487

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUSIGN, C=FR, O=YOUSIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

Contrat d'apport Karim MOUGAMMADOU HOUSSAINE

ID 557348ae-69d4-4915-a254-f3df9d4b0353
Sending date 2024-02-23 16:05:05 UTC | Expiration date 2024-08-23 21:59:00 UTC

Signed by
Kathryn VERDUCI

✓ Certified by  yousign

 Pacini avocat

Sender



Type

User

ID

b334eb0f-31ef-4939-8dcc-49a2cee4bef5

First name

sebastien

Last name

pacini

Email address

avocat@sebastienpacini.fr

Phone number

+33673934355

Organization

Pacini avocat

IP address

80.13.202.124

 Signer

Signer

First name

Kathryn

Last name

VERDUCI

ID

85cd4f28-430b-4b9b-ada2-345b5180898c

Email address

kat@sagescommedesimages.com

Phone number

+33611031105

IP address

92.184.102.242

Authentication

Mode

No authentication requested by the sender

Signature

Signature context

Signed via the link sent to the signer's email address

Consent given at

2024-02-26 15:16:59 UTC

Signature process completed at

2024-02-26 15:17:02 UTC

Document #1

Contrat d'apport.pdf

Contrat d'apport.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Mime type
eb508faf-707c-4fed-8a59-5dcb7e6198f4	cf7944b20fb53d1eec57be98b34af120a7c2d02bc718464da4ea4121b7666288	application/pdf

Signature #1

Signed by Kathryn VERDUCI

Hash (sha256)

73b5692b09980c0a84545b37c2df596f9faeba41bf840a9dd011e3fcdeb6d5cf

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUSIGN, C=FR, O=YOUSIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0